ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 94487

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la nécessité d'un accueil d'urgence adapté pour les femmes menacées dans leur intégrité au sein de leur couple. La loi du 9 juillet 2010 est une incontestable avancée, tant dans le domaine de la protection, de la prévention des violences ou de leur répression. Mais il faut aller plus loin. Selon certaines associations d'accueil et de réinsertion sociale et malgré des besoins reconnus, tous les départements ne sont pas en mesure d'accueillir en urgence, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les femmes victimes de violences. Sur 36 000 places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, 12 000 sont consacrées à l'accueil d'urgence des femmes victimes de violences, ces efforts sont conséquents, elle lui demande cependant si ce chiffre est adapté au regard de ces drames qui se déroulent quotidiennement dans notre pays.

Données clés

Auteur : Mme Marianne Dubois
Circonscription : Loiret (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94487
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13156
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)